



BARÈME D'HONORAIRES

L2R IMMOBILIER

SAS au capital de 10 000 € - RCS MONTPELLIER 933 108 060

Siège social : 282, Quai Georges Pompidou – 34280 LA GRANDE MOTTE

Tel : +33(0)4 22 91 68 33 - E-mail : lagrandemotte@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 juin 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 1.000 à 85.000 €		Forfait de 7500 €
De 85.001 à 120.000 €		9 % du montant du prix de vente
De 120.001 à 180.000 €		8 % du montant du prix de vente
De 180.001 à 250.000 €		7,5 % du montant du prix de vente
De 250.001 à 350.000 €		7 % du montant du prix de vente
De 350.001 à 400.000 €		6,5 % du montant du prix de vente
De 400.001 à 600.000 €		5,5 % du montant du prix de vente
Au dessus de 600.001 €		4,5 % du montant du prix de vente

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particulier :

Vente interactive : Les honoraires au titre d'un mandat commercialisé en vente interactive seront obligatoirement à la charge du vendeur

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 200 € TTC à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence.

Honoraires de rédaction d'acte : 400 € TTC à la charge du vendeur

Pré état daté : 200 € TTC à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 50 € TTC à la charge du vendeur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m² de surface habitable hors zone tendue	10 € TTC / m² de surface habitable hors zone tendue
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable
Entremise et négociation	300 € TTC	

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10 € TTC / m² de surface habitable	10 € TTC / m² de surface habitable
Bail professionnel	10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC Frais de renouvellement du bail : 300 €	10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC Frais de renouvellement du bail : 300 €
Bail commercial	10% HT du loyer annuel, soit XX% TTC Frais de renouvellement du bail : 300 €	10% HT du loyer annuel, soit XX% TTC Frais de renouvellement du bail : XX €
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC
Autre :		

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 3 € TTC	
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 5 € TTC	
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 6 € TTC	
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 50 € TTC	
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : (50 € / non facturé)

État des risques et pollution (ERP) : 50 € à la charge du bailleur

Agence Laforêt La Grande
Motte Annexe au mandat de

FAVORIZ

 **PACK
ESSENTIEL**
6 % TTC

 **PACK
SÉRÉNITÉ**
7 % TTC

 **PACK
PREMIUM**
9 % TTC

 **PACK
PREMIUM
NEUF**
10 % TTC

Prestations initiales :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓

Prestations annexes :

Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	30 € / an	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3 % des travaux	✓	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	5 % des travaux	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	200 €	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	150 €	✓	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	100 €	50 € / heure	✓
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	75 € / heure	75 € / heure	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €	200 €	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200 €	300 €	300 €	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	300 €	75 € / heure	✓